



LITIGE SUITE FUITE D EAU / DEMANDE DE DEDUCTION DU LOYER REFUSE P

Par **ulysse1405**, le **12/11/2009** à **19:22**

BONJOUR,

J'ai quitté mon logement avant la fin de mon préavis de 3 mois et mon ancien propriétaire me demande la paiement du dernier mois.

le problème est que pendant 3 mois à l'entrée dans l'appartement j'ai eu 2 fuites d'eau, une dans les toilette et une au ballon d'eau chaude qui ne m'était pas accessible. j'ai prévenu le propriétaire qui est venu réparé qu'au bout de 3 mois. du coup je me retrouve avec 78 M3 d'eau à moi seule en 9 mois.

est ce que dans ce cas j'ai la possibilité d'intervenir sur le montant du dernier mois de loyer à régler de manière légal sans que mon ancien propriétaire ne porte plainte?

merci de votre réponse rapide car je suis dans l'impasse.

cordialement,

Mlle DELPHINE LAVIGNE

Par **loe**, le **14/11/2009** à **19:10**

est ce que dans ce cas j'ai la possibilité d'intervenir sur le montant du dernier mois de loyer à régler de manière légal sans que mon ancien propriétaire ne porte plainte?

non, vous ne pouvez pas ne pas payer le dernier mois, c'est interdit.

avez-vous fait un courrier à votre propriétaire pour lui demander de rembourser la sur consommation d'eau estimée ?

s'il ne veut rien entendre, dites-lui que vous allez porter cette affaire devant le juge de proximité, pour qu'il l'oblige à vous rembourser puisque les réparations ont été tardives et vous ont causé un préjudice certain.